

Pour une meilleure répartition de la richesse

On pourrait, en plus de ce qui est présenté dans ce dépliant, développer davantage sur les lacunes du système fiscal. En plus d'une imposition avantageuse pour les riches, d'autres critiques sont à faire sur des mesures telles que les REER, taxes à la consommation, etc. Une réforme de ce système s'impose et permettrait de répartir plus équitablement la richesse et de financer adéquatement l'ensemble des programmes sociaux en plus d'instaurer la gratuité scolaire.

Les faits présentés ici tendent aussi à démontrer qu'en s'attaquant simplement à l'évasion fiscale et en éliminant les crédits d'impôts pour les compagnies prospères, le gouvernement québécois pourrait, dès cette année, se doter d'amplement de ressources pour répondre aux revendications de l'ASSÉ, d'éradiquer l'endettement étudiant et d'instaurer progressivement la gratuité scolaire.

Même si certains et certaines feraient valoir que de telle mesure pousseraient de nombreuses entreprises installées au Québec à décamper vers des régions du monde où la concentration de la richesse est plus en vogue, nous rétorquerions, avec M. Séguin, ancien ministre libéral des finances, que « le Québec demeure le deuxième endroit le plus accueillant pour faire des affaires en Amérique du Nord » (Les Affaires, samedi 1 novembre 2003). Ajoutons que, d'une manière ou d'une autre, l'à-plat-ventrisme du gouvernement devant le chantage des grandes compagnies n'a jamais été payant pour personne, exception faite du patronat.

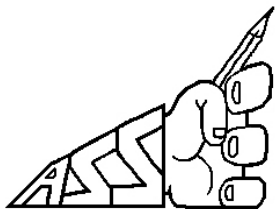
Les positions de l'ASSÉ en matière d'éducation sont, notamment :

- Pour la gratuité scolaire et l'éradication de l'endettement étudiant;
- Pour une éducation publique, non-discriminatoire, laïque et de qualité ;
- Pour une fiscalité progressiste permettant le financement adéquat des programmes sociaux.

Une lutte de longue haleine – Affilions à l'ASSÉ !

L'instauration de la gratuité scolaire et l'éradication de l'endettement étudiant, tout comme la venue d'une réforme de la fiscalité québécoise et la défense des droits sociaux sont des luttes de longue date que nous devons poursuivre. En fait, depuis quelques années, le mouvement étudiant s'organise principalement pour contrer tant bien que mal des attaques au droit à l'éducation portées coup sur coup par l'État. Ces attaques, l'État se les permet étant donné l'absence d'une grande organisation étudiante nationale indépendante, démocratique et combative s'appuyant sur une population étudiante informée et mobilisée. Construire une telle organisation, c'est précisément le projet de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ).

Affilions à l'ASSÉ afin de construire un rapport de force permanent face au gouvernement qui lui enlèvera toute envie de s'attaquer au droit à l'éducation et qui nous permettra de faire des avancées réelles vers la gratuité scolaire et une meilleure répartition de la richesse.



**Association pour une
Solidarité Syndicale Étudiante**

(514) 390-0110
www.asse-solidarite.qc.ca



LA CRISE DES FINANCES PUBLIQUES

Un mensonge honteux de l'État néolibéral



Les programmes sociaux : non-négociables !

Non aux coupures en éducation !

LA RICHESSE NE CESSE DE S'ACCUMULER

Répartissons-la !

Le « cadre budgétaire immuable » dont nous parle le gouvernement du Parti Libéral du Québec n'existe pas. Un cadre budgétaire n'est jamais fixe mais découle de choix politiques. Les libéraux nous présentent les finances de l'État de façon démagogique, ils et elles oublient de mentionner qu'un budget comporte deux colonnes : celle des dépenses mais aussi celle des revenus. L'État québécois se prive de plusieurs milliards de dollars chaque année parce qu'il renonce à imposer équitablement les entreprises et les mieux nantis de notre société.

C'est de ce choix politique que découle la soi-disant « crise » des finances publiques et non pas de programmes sociaux « trop coûteux ». Après avoir coupé deux milliards en éducation au cours des 15 dernières années, l'État québécois vient de réformer le système d'Aide financière aux études et y a sabré 103 millions de dollars. Plus récemment, le gouvernement libéral annonçait des baisses d'impôts et une coupure de 150 millions dans l'enveloppe de l'aide sociale. **Ces contre-réformes et ces coupures sont inacceptables dans une société aussi riche que la nôtre ! L'État doit cesser de couper dans les programmes sociaux ! Il doit plutôt couper dans les avantages fiscaux des riches et des grandes entreprises !**

Déresponsabilisation des entreprises

Au cours des cinquante dernières années, la contribution des entreprises aux recettes fiscales de l'État n'a cessé de chuter par rapport à la contribution des particuliers. Alors que celles-ci étaient à peu près équivalentes en 1950, nous assistons maintenant à une déresponsabilisation importante des entreprises face aux revenus de l'État.

Impôt sur le revenu fédéral pour les particuliers et les corporations
Années 1950 à 1993, en millions de dollars non-indexés¹

Année	Particuliers (en millions)	Corporations (en millions)	Total (en millions)	Particuliers (en %)	Corporations (en %)
1950	3 273,7	3 174,7	6 448,4	50,8	49,2
1960	6 610,1	4 882,4	11 432,5	57,8	42,2
1970	14 729,1	8 434,0	23 163,1	63,6	36,4
1980	25 762,6	11 340,6	37 103,2	69,4	30,6
1990	43 426,4	10 896,6	54 323,0	79,9	20,1
1993	44 764,3	5 748,3	50 512,6	88,6	11,4

Source : BERNARD, LAUZON, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1996

Au Québec, en 1999, la proportion des revenus du gouvernement en impôts provenant des particuliers était de 87 % contre 13 % provenant des entreprises (Lauzon, Hasbani, Chaire d'étude socio-économique de l'UQAM, 2003).

L'évasion fiscale

Cette baisse de la contribution des entreprises aux recettes de l'État est imputable entre autres à l'évasion fiscale. Ce phénomène, illégal mais toléré par le gouvernement, permet aux entreprises « d'investir » une part de leur capital dans certains États où les taux d'imposition sont faibles ou nuls et ainsi se soustraire au fisc québécois et canadien.

Selon une étude récente, **au cours de la période allant de 1990 à 2003, les entreprises canadiennes ont multiplié leur actif dans les paradis fiscaux par huit, le faisant passer de 11 à 88 milliards de dollars.** (Statistique Canada, 2005)

Au cours de la même période, la moyenne des profits des entreprises québécoises a pratiquement triplé. Les banques, hauts symboles de la concentration de la richesse, ont vu leurs profits exploser de 1992 à 2003.

Bénéfice net comparatif 1992 et 2003
(en millions de dollars)

Banques	1992	2003	Augmentation	
			En \$	En %
Banque Royale du Canada	107 \$	3 005 \$	2 898 \$	2708.4%
Banque de Nouvelle-Écosse	676 \$	2 477 \$	1 801 \$	266.4%
Banque de Montréal	640 \$	1 825 \$	1 185 \$	185.2%
Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)	12 \$	2 063 \$	2 051 \$	17091.7%
Groupe Financier Banque TD	408 \$	1 076 \$	668 \$	163.7%
Banque Nationale du Canada	1 \$	624 \$	623 \$	62300.0%
Total des six banques	1 844 \$	11 070 \$	9 226 \$	500.3%



Source : LAUZON, HASBANI, GENDRON, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 2004

Cette explosion des profits s'est accompagnée d'un usage accru de l'évasion fiscale par les banques. Le pourcentage de la réduction d'impôt des banques liée à l'évasion fiscale, en rapport avec la charge fiscale qu'elles auraient dû assumer normalement selon la loi, est passé de 15,3 % en 1991 en moyenne pour les cinq plus grandes banques canadiennes à 40,2 % en 2003, grimant même jusqu'à 75,7 % en 2002 (Lauzon, Hasbani, Gendron, Chaire d'étude socio-économique, 2005).

Reports et exemptions d'impôt

Si l'évasion fiscale est illégale mais tolérée par l'État, les reports d'impôts sont des cadeaux donnés directement aux entreprises par l'État. Ces derniers permettent à une entreprise X de reporter son fardeau à une année fiscale ultérieure de façon tout à fait légale. En plus d'une réduction immédiate des revenus de l'État, le problème du report d'impôt est qu'une entreprise ayant à payer un million de dollars d'impôts en 2005 et pouvant le faire plutôt en 2025 paiera une somme réelle beaucoup moindre puisque que le un million de 2005 vaudra beaucoup moins en 2025 à cause de l'inflation. De plus, le gouvernement ne se gêne pas pour accorder allègrement des crédits d'impôts aux entreprises qui n'en n'ont pas besoin. Yves Séguin, ancien ministre des finances, affirmait il n'y a pas si longtemps que « **[en 2003] le gouvernement versait annuellement cinq milliards de dollars en crédits d'impôts, soit trois milliards de plus qu'en Ontario, pour des entreprises dont la majorité sont prospères** » (Les Affaires, samedi 1 novembre 2003).